



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 033./CENI/2023

La Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance des candidats indépendants et des partis et regroupements politiques que, conformément au calendrier électoral rendu public le 26 novembre 2022, les opérations de dépôt et de traitement des candidatures pour l'élection des députés nationaux se clôturent ce samedi 15 juillet 2023. Cependant, elle constate, qu'à la date de clôture, certains Bureaux de Réception et de Traitement des Candidatures (BRTC) n'ont pas enregistré des dossiers de candidature.

De ses interactions avec les différentes parties prenantes concernées, la CENI a noté qu'il persiste des multiples défis auxquels elles sont confrontées, notamment la constitution de leurs dossiers de candidature, les difficultés logistiques, de communication, des programmes de vol et transmission des preuves de paiement des frais de dépôt de candidature.

La CENI, toujours à l'écoute et soucieuse d'assurer l'inclusivité du processus électoral en cours et de garantir l'équité de traitement entre les candidats indépendants et ceux des partis et regroupements politiques, **proroge de 7 jours allant du 16 au 23 juillet 2023.**

Par ailleurs, la CENI octroie les facilités suivantes :

- Les candidats indépendants et les partis et regroupements politiques peuvent scanner les formulaires C5, C6, C7 et C8 et les envoyer par voie électronique à leurs mandataires au niveau de chaque circonscription électorale pour permettre le dépôt du dossier ;
- Seuls les titres académiques sont soumis à la certification conforme, selon les prescrits de l'article 121 de la Loi électorale. A défaut, une attestation justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans suffit.

La CENI profite de l'occasion pour attirer l'attention des parties prenantes sur les cas d'inéligibilité repris par l'Article 10 de la Loi électorale, notamment :

- Des fonctionnaires et agents de l'administration publique et Magistrats qui doivent verser au dossier de candidature **une lettre de demande de mise en disponibilité** ;
- Des mandataires actifs dans les établissements publics ou sociétés du portefeuille qui doivent verser au dossier de candidature **une lettre de démission** ;
- Des membres des Forces Armées et de la Police Nationale Congolaise qui doivent déposer la **preuve de leur démission acceptée ou de leur mise à la retraite.**



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE

CENI

La suite du chronogramme opérationnel relatif au dépôt et traitement des candidatures à la députation nationale se présente comme suit :

- **Du 24 au 28 juillet 2023** : Ajout, retrait ou substitution des dossiers des candidats députés nationaux ;
- **Le 09 août 2023** : Publication des listes provisoires des candidats députés nationaux ;
- **Du 10 au 26 août 2023** : Dépôt et traitement des recours en contestation des listes des candidatures à la députation nationale ;
- **Le 10 septembre 2023** : Publication par la CENI des listes définitives des candidats députés nationaux.

La CENI réitère sa volonté d'organiser les élections législatives, provinciales, municipales ainsi que présidentielle dans le délai constitutionnel tel que fixé dans son calendrier électoral publié dans sa Décision N° 044/CENI/AP/2022 du 26 novembre 2022.

Fait à Kinshasa, le **15 JUL 2023**

Patricia NSEYA MULELA
Rapporteur

